

# Renforcement des taxes sur l'aérien :

## *La fracturation de la République !*

Réf. : 23 054/ZN/MD

28.08.2023

Le 21 août dernier sur France-Info, le Ministre des transports a confirmé l'aspiration gouvernementale de renforcer une fois de plus la taxation sur le secteur du transport aérien. La rentrée politique du gouvernement commence une fois de plus en fanfare avec des annonces « coups de poing » et cherche, maladroitement, à tourner la page du conflit sur les retraites des mois précédents et à fracturer et cliver pour s'inscrire dans un agenda électoraliste.

Au-delà de la manipulation politique flagrante de l'opinion publique par de telles annonces, il nous apparaît nécessaire de rappeler une fois de plus que pénaliser le transport aérien qui contribue déjà à financer la compensation de ses impacts et qui assume les nécessaires coûts colossaux de sa transition écologique, ne fera que précariser ses salariés. Ce sont eux qui subiront directement les conséquences d'un renforcement des taxes sur le secteur puisque le patronat recherchera nécessairement à compenser ce surcoût. En effet, faut-il ici rappeler la mécanique patronale systématique qui rogne sur les salaires et les conditions de travail en compensation d'une perte de marge.

Par ailleurs, il faut aussi évoquer les conséquences de ces taxes sur certains passagers. En effet, concernant les territoires ultramarins, les passagers sont tous simplement captifs du prix des billets d'avion. Or, selon la Direction générale de l'aviation civile, entre 2022 et 2023, les prix des billets d'avion ont augmenté de 24% en moyenne. La prime revenant aux vols à destination des territoires d'outre-mer avec une augmentation de près de 40%. L'idée du gouvernement est-elle de construire une France clivée où des citoyens, ne pouvant évidemment pas prendre le train pour se rendre auprès de leurs proches, devront débourser des sommes démesurées pour pouvoir tout simplement rejoindre leurs familles ou bien être contraints de ne pas les voir pendant des années ?

En conclusion, la FEETS-FO rappelle qu'il ne faut pas minimiser les urgences inhérentes à la dérive climatique et les nécessités d'actions en décarbonation qui en découlent. C'est pourquoi, seules des dispositions légales internationalisées pourront répondre aux nécessités de la transition écologique d'un secteur mondialisé. A vouloir afficher, de manière précipitée, des velléités de taxation punitive, le gouvernement expose une déraison qui aura pour conséquences de précipiter un secteur entier et ses salariés vers une précarité intolérable et un désastre programmé !

### *Contacts :*

Zaïnil NIZARALY, Secrétaire général, 07 84 26 73 06

Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral, 06 30 63 99 81

### FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**  
46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr

www.feetsfo.fr

01 44 83 86 20

01 48 24 38 32

